



Saint-Paulin
*Une municipalité plus
attentive aux personnes*

AVIS PUBLIC
À LA POPULATION DE LA MUNICIPALITÉ DE
SAINT-PAULIN

**ASSEMBLÉE DE CONSULTATION SUR LE PROJET
DE RÈGLEMENT D'URBANISME N° 310**

**À TOUTES LES PERSONNES HABLES À VOTER ET SUSCEPTIBLES D'ÊTRE
INTÉRESSÉES PAR LE PROJET TOUCHANT LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME
PLUS PARTICULIÈREMENT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 252**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

QUE le Conseil a adopté par résolution, à sa séance ordinaire du 5 juin 2024, le premier (1^{er}) projet de règlement portant le numéro 310.

QUE ce projet de règlement est identifié comme suit :

**PREMIER (1^{ER}) PROJET DE RÈGLEMENT NO 310 « CONSTITUANT LA SEPTIÈME (7^e)
MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE RÉVISÉ NO 252 PORTANT SUR UNE
DISPOSITION POUR LE GROUPE INDUSTRIE I »**

Ce 1^{er} projet, comportant des dispositions susceptibles d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter, concerne :

- Une modification visant à ce que les activités industrielles du GROUPE INDUSTRIE I soient encadrées par les normes du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements Climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) pour le bruit, la poussière, les odeurs, la chaleur, les éclats de lumière et les vibrations.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

QU'une assemblée de consultation publique concernant ce premier projet de règlement aura lieu le **samedi 22 juin 2024, à compter de 8h00, au Centre multiservice Réal-U.-Guimond, au 3051, rue Bergeron, à Saint-Paulin.**

Que le premier projet n°310 contient des dispositions pouvant nécessiter une approbation référendaire.

QU'au cours de cette assemblée publique, le maire ou tout autre membre du conseil désigné par le Conseil expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes s'exprimer sur le sujet.

QUE ce premier projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal (au 2873, rue Laflèche à Saint-Paulin), les lundis, mardis, mercredis et vendredis, entre 10h00 et 15h00 ainsi que les jeudis entre 10h00 et 18h00.

Donnée à Saint-Paulin, le 6 juin 2024.

Ghislain Lemay, greffier-trésorier